



Sélection des chats pour le CGA 2027

Principes généraux

Les chats sélectionnés pour participer au Concours Général Agricole 2027 ont 12 mois minimum le jour du concours et sont exclusivement des chats enregistrés « Recommandé », « Élite B » ou « Élite A » dans le cadre du SQR à la date du 31/07/2026.

Les différentes variétés d'une même race concourent le même jour.

Le nombre maximum de chats par jour de concours est de 44.

Distinctions

Le concours prévoit des distinctions race par race, sous réserve qu'un nombre minimal d'animaux soit présent.

Pour les races ayant plus de 1 000 naissances par an (pedigrees émis en 2026) :

- minimum 3 mâles pour décerner le prix du meilleur mâle
- minimum 3 femelles pour décerner le prix de la meilleure femelle
- minimum 4 individus (mâles et/ou femelles) pour décerner le prix du meilleur de race.

Pour les races ayant moins de 1 000 naissances par an (pedigrees émis en 2026) :

- minimum 2 mâles pour décerner le prix du meilleur mâle
- minimum 2 femelles pour décerner le prix de la meilleure femelle
- minimum 2 individus (mâles et/ou femelles) pour décerner le prix du meilleur de race.

Chaque « meilleur de race » participera à la grande finale qui désignera le prix du meilleur chat.

Les races présentes les jours de concours mais qui n'atteignent pas le nombre minimum de chats demandé pour la désignation d'un meilleur de race ne pourront pas être représentées à la grande finale.

Le choix des chats sélectionnés - Calcul des points

Des points sont attribués à chacun des chats « Recommandé » (N4), « Élite B » (N5) ou « Élite A » (N6) en cumulant les points suivants :

Points acquis par la descendance :

- Si le chat a reproduit (il y a des descendants enregistrés au LOOF) : **10 points**
- Pour chaque fils ou fille certifié (« DNA comp. ») :
 - si ce descendant est N6 (« Élite A ») **12 points**
 - si ce descendant est N5 (« Élite B ») **10 points**
 - si ce descendant est N4 (« Recommandé ») **8 points**
 - si ce descendant est N3 (« Sélectionné ») **4 points**
 - si ce descendant est N2 (« Conforme ») **2 points**

Points acquis en spéciale d'élevage :

Les points acquis dans cette catégorie dépendent de la date de la Spéciale d'Élevage.

	3 dernières saisons 01/08/23 - 31/07/26	Saison N-4 01/08/22 - 31/07/23	Saison N-5 01/08/21 - 31/07/22	Saison N-6 01/08/20 - 31/07/21
Excellent	5 Points	4 Points	3 Points	2 Points
Nominé BIS	3 Points	2 Points	1 Point	0 Point

- Les points obtenus en « Excellent » ne sont pas cumulables. Le nombre de points maximal que peut obtenir un chat dans cette catégorie est donc de 5 points.

- Les points obtenus en « Nominé BIS » ne sont pas cumulables. Le nombre de points maximal que peut obtenir un chat dans cette catégorie est donc de 3 points.

Exemple : si un chat a eu son Excellent le 12 janvier 2024, il aura 5 points. S'il a eu son Excellent le 10 septembre 2021, il aura 3 points.

	3 dernières saisons 01/08/23 - 31/07/26	Saison N-4 01/08/22 - 31/07/23	Saison N-5 01/08/21 - 31/07/22	Saison N-6 01/08/20 - 31/07/21
BIS	3 Points	2 Points	1 Point	0 Point
BIV ou PS	1 Point	0 Point	0 Point	0 Point
BOB	5 Points	4 Points	3 Points	2 Points

- Les points obtenus en « Best in Show » sont cumulables dans la limite de 2 spéciales d'élevage par saison (une saison allant habituellement du 01/08 d'une année au 31/07 de l'année suivante). Le nombre de points maximal que peut obtenir un chat dans cette catégorie est donc de 24 points.

- Les points obtenus en « Best in Variety » ou « Prix Spécial » sont cumulables dans la limite de 2 spéciales d'élevage par saison. Le nombre de points maximal que peut obtenir un chat dans cette catégorie est donc de 6 points.

- Les points obtenus en « Best of Best » sont cumulables dans la limite de 2 spéciales d'élevage par saison. Le nombre de points maximal que peut obtenir un chat dans cette catégorie est donc de 48 points.

Ainsi, en Spéciale d'élevage, un chat peut obtenir au maximum 86 points.

- S'ajoutent à ces points des points attribués aux Best Vétérans :

Best vétérans : 1 point, cumulable si plusieurs Best Vétérans

Points acquis en exposition

- Pour le plus haut titre de championnat LOOF du chat :
 - Champion **2 points**
 - Double Champion ou Champion International **4 points**
 - Triple Champion ou Grand Champion International **6 points**
 - Quadruple Champion ou Champion d'Europe **8 points**
 - Suprême Champion ou Grand Champion d'Europe **10 points**
- Le chat peut donc avoir au maximum 10 points dans cette catégorie.

- Pour le plus haut titre de premiorat LOOF du chat :
 - Premior **2 points**
 - Double Premior ou Premior International **4 points**
 - Triple Premior ou Grand Premior International **6 points**
 - Quadruple Premior ou Premior d'Europe **8 points**
 - Suprême Premior ou Grand Premior d'Europe **10 points**
- Le chat peut donc avoir au maximum 10 points dans cette catégorie.

Sélection des chats

Une fois le total de points affecté à chaque chat arrêté en date du 31/07/2026, les chats sont sélectionnés de la façon suivante, au sein de chaque race :

- le chat ayant le plus grand total de points dans la race est sélectionné ; s'il n'est pas disponible, le suivant est sélectionné.
- le chat de sexe opposé ayant le plus grand total de points dans la race est sélectionné. S'il n'est pas disponible (décédé, non disponible...), le suivant est sélectionné.
- ainsi de suite dans la limite des places disponibles pour la race, assurant ainsi la parité entre mâles et femelles si toutefois assez de chats sont sélectionnables dans chacun des sexes.

Si plusieurs chats sont ex aequo en nombre de points au sein d'une race, alors la priorité sera donnée en fonction des critères suivants par ordre dégressif : chat ayant reproduit, chat le plus âgé.

Le total des points d'un chat peut encore évoluer après la date limite de réception des informations pour cause de délai de traitement des données par nos équipes.

Lorsqu'une race comporte plusieurs variétés pouvant être représentées, mais pas en nombre suffisant pour obtenir les distinctions prévues au CGA, ces variétés d'une même race pourront alors être regroupées pour la sélection et le concours.

Si, en permettant à chaque race d'avoir le nombre suffisant pour obtenir les distinctions prévues au CGA (voir chapitre « Distinctions »), le nombre total de chats en concours n'est pas atteint, le nombre de participants sera augmenté pour les races pouvant fournir, au prorata du nombre de sélectionnables dans ces races.